



DEPARTEMENT du GARD ARRONDISSEMENT de NÎMES CANTON de ST GILLES	COMMUNE DE CAVEIRAC DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° DE20241022_080/610
	Du 22 OCTOBRE 2024 à 18 heures30
<p><u>NOMBRE :</u></p> <p>De Conseillers en exercice : 27</p> <p>De Présents : 25</p> <p>De Votants : 27</p> <p>Absents ayant donné procuration : 2</p> <p>Absents excusés sans procuration : 0</p> <p>Absents non excusés sans procuration: 0</p> <p><u>Objet :</u></p> <p>ASSEMBLEE DELIBERANTE – Modification liste des membres de la commission URBANISME, VOIRIE, RESEAUX suite à la démission d’un conseiller municipal</p>	<p>L’an deux mille vingt-quatre, le vingt-deux octobre à dix-huit trente, le Conseil Municipal de la Commune de Caveirac étant réuni salle du Conseil Municipal, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc CHAILAN, Maire,</p> <p>Etaient présents : Mesdames et Messieurs CHAILAN Jean-Luc; MAZAY Isabelle ; ANDRE Christian ; DUSSAUT Florence ; GIOVANNELLI Odile; GUERRE Cyril ; LAPIERRE Catherine ; BALLESTEROS Jérôme ; GHELFI Agnès ; MIARD Pascal ; ESCUDIER Sophie ; BERLINE Marion ; GIMENO Sophie ; DENAT Sophie ; LEDIEU Bertrand ; LINGERAT Sophie ; GIRON Antoine ; ETIENNE Patrick ; CRES Elisabeth ; BROSSETTE Alice ; CODOU Loïc ; ROCCO Catherine ; AUGIER Marc ; MARTIN Laurence ; DESPROGES Marcel</p> <p>Etaient absents excusés avec procuration : M. SERVILE Marc qui avait donné procuration à M. BALLESTEROS Jérôme; M. BARAGNON Guillaume qui avait donné procuration à M. ANDRE Christian</p> <p>Etaient absents excusés sans procuration :</p> <p>Etaient absents non excusés sans procuration : -</p>

Monsieur le Maire, Rapporteur,

Rappelle la délibération en date du 23 Juillet 2020, N° DE20200723_027/272, par laquelle le Conseil Municipal a créé la commission municipale URBANISME, VOIRIE, RESEAUX et en a fixé la composition.

Monsieur Bruno ROUQUIER, Conseiller Municipal démissionnaire, était membre de cette commission. Il convient de procéder à son remplacement au sein de cette commission par un élu de la même liste.

Monsieur Marcel DESPROGES demande à siéger dans la commission précitée.

Monsieur le Maire propose que l’élection se fasse à mains levées – Accord unanime des membres du conseil municipal.

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré et à l’UNANIMITE des membres présents et représentés,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

DESIGNE Monsieur Marcel DESPROGES remplaçant de Monsieur Bruno ROUQUIER, démissionnaire au sein de la commission municipale URBANISME, VOIRIE, RESEAUX

VALIDE la nouvelle composition de la liste des membres de la Commission Municipale URBANISME, VOIRIE, RESEAUX:

Libellé commission	Vice-Président	Elu majorité	Elu majorité	Elu majorité	Elu opposition	Elu opposition
URBANISME , VOIRIE, RESEAUX	GUERRE Cyril	BALLESTEROS Jérôme	MIARD Pascal	DESPROGES Marcel	ETIENNE Patrick	ROCCO Catherine

AUTORISE Monsieur le Maire ou à défaut l'élu délégué à signer tout document relatif à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

A Caveirac le, **23 OCT. 2024**

Le Maire
Jean-Luc CHAILAN



La Secrétaire de séance
Sophie LUCERAT

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'S. LUCERAT', written over the printed name of the secretary.

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans le délai de deux mois à compter de sa transmission auprès du représentant de l'Etat et de sa publication). Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours citoyens» accessible par site internet <https://www.telerecours.fr>